

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE ORDINAIRE 4 JUIN 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 4 juin 2018, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre  
Martin Boisvert  
Diane Rhéaume

Daniel Blais  
Antoine Couture  
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

**2018-06-152**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT**

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
  - 3.1. Séance ordinaire du 7 mai 2018 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Rapport du maire - faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe de l'exercice 2017 ;
7. Comptes à payer ;
8. État des revenus et charges au 31 mai 2018 ;
9. Avis de motion ;
  - 9.1. Règlement no 308-2018 concernant un programme de revitalisation aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes;
  - 9.2. Règlement no 309-2018 portant sur les constructions autorisées par emplacement sur un terrain de camping, les abris de toile dans les zones I-2, I-4 et I-5 et l'ajout d'usages dans la zone RB-4 et modifiant règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017 et 303-2017) ;
  - 9.3. Règlement no 310-2018 portant sur la superficie et dimensions minimales des emplacements situés en périmètre urbain et hors périmètre urbain et modifiant le règlement de lotissement no 161-2007 (183-2008 et 235-2012) ;

- 9.4. Règlement no 311-2018 de concordance relatif à la modification des dispositions relatives aux cimetières et modifiant le règlement de zonage 160-2007 ((175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017 et 309-2018) ;
- 9.5. Règlement no 312-2018 portant sur les usages conditionnels et abrogeant le règlement no 154-2006 ;
10. Adoption de règlement ;
  - 10.1. Premier projet de règlement no 309-2018 portant sur les constructions autorisées par emplacement sur un terrain de camping, les abris de toile dans les zones I-2, I-4 et I-5 et l'ajout d'usages dans la zone RB-4 et modifiant règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017 et 303-2017) ;
11. Dépôt de soumissions ;
  - 11.1. Entretien et déneigement des chemins d'hiver;
12. Demande de soumissions ;
  - 12.1. Lignage de rues ;
13. Inspection municipale ;
  - 13.1. Travaux à autoriser ;
  - 13.2. Embauche d'un stagiaire ;
  - 13.3. Formation - programme de qualification eau potable ;
14. Inspection en bâtiments ;
  - 14.1. Émission des permis ;
  - 14.2. Dossiers des nuisances et autres ;
15. Sécurité incendie ;
  - 15.1. Demandes du directeur ;
16. Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3 ;
  - 16.1. Revente de terrain - droit de premier refus - annulation de la résolution 2018-05-146 ;
  - 16.2. Revente de terrain - droit de premier refus ;
17. Motion de félicitations ;
  - 17.1. Récipiendaires de la médaille du lieutenant-gouverneur ;
  - 17.2. Bibliothèque municipale - 30<sup>e</sup> anniversaire ;
18. Divers ;
19. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2018-06-153**

#### **3.1. Séance ordinaire du 7 mai 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Divers citoyens questionnent relativement à un poteau endommagé rue Sainte-Geneviève, le piètre état de la chaussée et l'entretien hivernal du rang Dalhousie ainsi que le barrage du Vieux-Moulin. Monsieur le maire mentionne qu'un suivi approprié sera effectué.

#### **5. CORRESPONDANCE**

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

**2018-06-154**     **Fédération québécoise des municipalités - congrès 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise trois (3) représentants à assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra les 20, 21 et 22 septembre 2018 à Montréal, au coût total de deux mille six cent quatre-vingt-dix dollars et quarante-trois cents (2 690,43 \$), incluant les taxes, plus les frais.

Adoptée

**2018-06-155**     **Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches et Conseil de bassin de la rivière Etchemin- assemblées annuelles**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la participation de deux (2) représentants à l'assemblée annuelle du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches qui s'est tenue le 30 mai 2018 à Québec et autorise la participation d'un (1) représentant à l'assemblée annuelle du Conseil de bassin de la rivière Etchemin qui se tiendra le 7 juin 2018 à Saint-Henri.

Adoptée

**2018-06-156**     **Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement des infrastructures routières locales - dossier RIRL-2017-537A**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Nouvelle-Beauce a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

**2018-06-157      Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - déjeuner conférence**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la participation du maire au déjeuner conférence organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce qui s'est tenu le 22 mai 2018 à Québec, au coût de quarante dollars et vingt-quatre cents (40,24 \$), incluant les taxes.

Adoptée

**2018-06-158      Emploi et Développement social Canada – programme Nouveaux Horizons pour les aînés – dépôt de projet**

ATTENDU QUE Emploi et Développement social Canada a mis sur pied le «Programme Nouveaux Horizons pour les aînés» visant entre autres à apporter des modifications ou réparations nécessaires aux installations existantes pour les aînés, procéder à l'achat ou remplacement d'équipement et de mobilier afin de permettre la poursuite de programmes et d'activités pour les aînés ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet le remplacement de mobilier et l'acquisition d'équipements pour divers locaux utilisés par les aînés ;

ATTENDU QUE ledit projet permettra d'améliorer la qualité de vie des aînés, la poursuite de programmes et d'activités pour les aînés et leur plein épanouissement au sein de la communauté ;

ATTENDU QUE le projet rencontre en tous points les objectifs du «Programme Nouveaux Horizons pour les aînés» ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès d'Emploi et Développement social Canada une demande d'aide financière au «Programme Nouveaux Horizons pour les aînés».

QUE le conseil s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

Le conseil convient de :

- prendre note de la présence du maire à la présentation de projets réalisés par les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'École Barabé-Drouin le 14 juin 2018 ;
- procéder aux travaux de fauchage des terrains vacants de la municipalité dans la phase 3 du Domaine-du-Vieux-Moulin ;
- transmettre aux assureurs la réclamation suite à un refoulement d'égout sur la propriété située au 466, rue des Mésanges ;
- prendre note des inspections effectuées suite à une présence d'eau colorée dans le parc industriel ;
- trouver des solutions adéquates et satisfaisantes concernant la réfection du rang Dalhousie ;
- laisser toute latitude aux membres, selon leur intérêt, à participer à une nouvelle formation en ligne sur les rôles et responsabilités des élus, à l'assemblée générale annuelle de l'URLS de la Chaudière-Appalaches le 13 juin 2018 à Vallée-Jonction, à la journée découverte du Conseil de bassin de la rivière Etchemin le 18 juin 2018 à Saint-Henri ;
- prendre note de l'intérêt de la technicienne en administration à assister à un webinaire gratuit portant sur les modifications à la Loi sur les droits de mutations immobilières le 20 juin 2018 ;
- reporter leur décision à la rencontre d'information sur les activités de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 10 octobre 2018 à Sainte-Marie.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- soutien financier à la Fondation de la Massothérapie, à Jeunes Espoirs Boxe Aly inc. et à la Fondation du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches ;
- participation au concours inspiration MMQ-2018 ;
- présentation médiatique des nouveautés en tourisme pour 2018 de Destination Beauce.

#### **6. RAPPORT DU MAIRE - FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DE L'EXERCICE 2017**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport du maire portant sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'exercice 2017.

2018-06-159

#### **7. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2645 à 2658 inclusivement, les chèques nos 13226 à 13250 inclusivement (le chèque no 12989 adopté à la séance du 2 octobre 2017 étant annulé), les dépôts directs nos 500655 à 500691 inclusivement, et les salaires, totalisant quatre cent cinquante-deux mille neuf cents dollars et trente-huit cents (452 900,38 \$).

Adoptée

## **8. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 MAI 2018**

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 mai 2018.

Adoptée

## **9. AVIS DE MOTION**

### **9.1. Règlement no 308-2018 concernant un programme de revitalisation aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes**

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 308-2018 concernant un programme de revitalisation aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,  
Conseiller

### **9.2. Règlement no 309-2018 portant sur les constructions autorisées par emplacement sur un terrain de camping, les abris de toile dans les zones I-2, I-4 et I-5 et l'ajout d'usages dans la zone RB-4 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017 et 303-2017)**

Avis de motion est déposé par Germain Lefebvre, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 309-2018 portant sur les constructions autorisées par emplacement sur un terrain de camping, les abris de toile dans les zones I-2, I-4 et I-5 et l'ajout d'usages dans la zone RB-4 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017 et 303-2017).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Germain Lefebvre,  
Conseiller

### **9.3. Règlement no 310-2018 portant sur la superficie et dimensions minimales des emplacements situés en périmètre urbain et hors périmètre urbain et modifiant le règlement de lotissement no 161-2007 (183-2008 et 235-2012)**

Avis de motion est déposé par Hélène Jacques, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 310-2018 portant sur la superficie et dimensions minimales des emplacements situés en périmètre urbain et hors périmètre urbain et modifiant le règlement de lotissement no 161-2007 (183-2008 et 235-2012).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Hélène Jacques,  
Conseillère

**9.4. Règlement no 311-2018 de concordance relatif à la modification des dispositions relatives aux cimetières et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017 et 309-2018)**

Avis de motion est déposé par Hélène Jacques, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 311-2018 de concordance relatif à la modification des dispositions relatives aux cimetières et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017 et 309-2018).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Hélène Jacques,  
Conseillère

**9.5. Règlement no 312-2018 portant sur les usages conditionnels et abrogeant le règlement no 154-2006**

Avis de motion est déposé par Germain Lefebvre, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 312-2018 portant sur les usages conditionnels et abrogeant le règlement no 154-2006.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Germain Lefebvre,  
Conseiller

**10. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

2018-06-160

**10.1. Premier projet de règlement no 309-2018 portant sur les constructions autorisées par emplacement sur un terrain de camping, les abris de toile dans les zones I-2, I-4 et I-5 et l'ajout d'usages dans la zone RB-4 et modifiant règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017 et 303-2017)**

IL EST PROPOSÉ ANTOINE COUTURE,

APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 309-2018 portant sur les constructions autorisées par emplacement sur un terrain de camping, les abris de toile dans les zones I-2, I-4 et I-5 et l'ajout d'usages dans la zone RB-4 et modifiant règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017 et 303-2017) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

## **11. DÉPÔT DE SOUMISSIONS**

**2018-06-161**

### **11.1. Entretien et déneigement des chemins d'hiver**

ATTENDU QUE par la résolution 2018-04-108, la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique et dans le journal Beauce-Média, pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et pour les saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, sur l'ensemble du territoire et/ou Secteur 1 (rural incluant la rue Sainte-Geneviève et la route Coulombe) et/ou Secteur 2 (urbain sauf la rue Sainte-Geneviève et la route Coulombe), incluant notamment la fourniture, le transport et l'épandage de fondants et d'abrasifs ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>		<b><u>Coûts 3 ans</u></b> (excluant les taxes)	<b><u>Coûts 5 ans</u></b> (excluant les taxes)
Sur l'ensemble du territoire	Transport Mario Giguère inc.	982 650,00 \$	1 663 750,00 \$
SECTEUR 1 (rural, incluant la rue Ste-Geneviève et la route Coulombe)	Transport Mario Giguère inc.	896 550,00\$	1 513 250,00 \$
SECTEUR 2 (urbain, sauf la rue Ste-Geneviève et la route Coulombe)	Déneigement et Excavation Dave Labonté	97 278,00 \$	162 130,00 \$
	Ferme Turcotte et Fils inc.	86 295,00 \$	146 440,00 \$



ATTENDU QUE la municipalité se réserve le droit d'adjuger le contrat à une seule et même entreprise ou à des entreprises différentes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE JACQUES S'ABSTIENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT N'AYANT PARTICIPÉ À AUCUNE DISCUSSION COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT DANS LE PRÉSENT DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 aux soumissionnaires conformes comme suit :

**COÛTS**  
(incluant les taxes)

**SECTEUR 1 (rural incluant la rue Sainte-Geneviève et la route Coulombe**

- Transport Mario Giguère inc. 1 739 859,20 \$

**SECTEUR 2 (urbain sauf la rue Sainte-Geneviève et la route Coulombe**

- Ferme Turcotte et Fils inc. 168 369,39 \$

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

**12. DEMANDE DE SOUMISSIONS**

**2018-06-162**

**12.1. Lignage de rues**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour des travaux de marquage de chaussée après de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mercredi, le 27 juin 2018, à 14h30.

Adoptée

**13. INSPECTION MUNICIPALE**

**2018-06-163**

**13.1. Travaux à autoriser**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

**COÛTS ESTIMÉS**  
(incluant les taxes)

**Voirie**

Brosse pour balais à gaz	293,13 \$
Clé dynamométrique	80,00 \$
Roues pour balai mécanique	408,16 \$

*Fournisseurs : Mécani Beauce  
Canadian Tire  
Émile Larochelle inc.*

Nettoyer les abords de route (Sainte-Genève nord et Larochelle nord)	8 565,54 \$
---	-------------

*Fournisseurs : entrepreneurs locaux*

**Caserne et garage**

Agrandissement de l'entrée arrière du garage	1 500,00 \$
--	-------------

*Fournisseurs : Excavation Gilles Audet inc.  
Sciage et Forage Québec*

**Eaux usées**

Réparation aérateur de fond étang 1	2 250,00 \$
Réparation aérateur de surface étang 2	2 127,00 \$
Travaux de maintenance station de pompage et calibration des pompes	3 220,00 \$

*Fournisseurs : CWA, mécanique de procédé  
Mabarex inc.  
FL Moteur  
Jean-Louis Gosselin inc.*

Adoptée

**2018-06-164      13.2. Embauche d'un stagiaire**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,  
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'embauche de monsieur Philippe Laliberté, étudiant en génie civil, dans le cadre d'un stage d'été débutant le 22 mai 2018, selon le tarif horaire en vigueur indexé du Service de placement de l'Université Laval.

Adoptée

**2018-06-165      13.3. Formation - programme de qualification eau potable**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le journalier en voirie à s'inscrire au programme d'apprentissage en traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution d'Emploi-Québec, au coût estimé à trois mille six cents dollars (3 600,00 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Adoptée

## **14. INSPECTION EN BÂTIMENTS**

### **14.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mai 2018.

### **14.2. Dossiers des nuisances et autres**

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mai 2018.

## **15. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **2018-06-166 15.1. Demandes du directeur**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

#### **COÛTS ESTIMÉS** (incluant les taxes)

#### **Appareils respiratoires**

Inspection annuelle	1 593,55 \$
Calibration détecteur à gaz	126,47 \$
Remplacement de pièces défectueuses	689,85 \$
<i>Fournisseur : Aréo-Feu</i>	

Adoptée

**2018-06-167** ATTENDU QUE le service de sécurité incendie de Saint-Isidore a procédé à l'acquisition d'un véhicule de sauvetage ARGO ;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie juge pertinent de se départir du traineau de sauvetage, équipement inutile suite à l'acquisition ci-dessus mentionnée ;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis est intéressée à acquérir le traineau de sauvetage ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de vendre à la Ville de Lévis le traineau de sauvetage pour la somme de quatre mille cinq cents dollars (4 500,00 \$), plus taxes applicables s'il y a lieu.

Adoptée

## **16. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3**

### **2018-06-168 16.1. Revente de terrain - droit de premier refus - annulation de la résolution 2018-05-146**

ATTENDU QUE par la résolution 2018-05-146, la municipalité de Saint-Isidore convenait de ne pas se prévaloir du droit de premier refus pour les lots 5 556 079 et 5 556 080 situés dans la phase 3 du développement résidentiel, tel que stipulé à l'article 10 de l'offre d'achat signée le 21 octobre 2015 par Construction Ghislain Trachy inc. ;

ATTENDU QUE Construction Ghislain Trachy inc. a décidé de ne pas procéder à la revente desdits lots ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'annuler la résolution 2018-05-146 à l'effet de ne pas se prévaloir du droit de premier refus stipulé à l'article 10 de l'offre d'achat signé par Construction Ghislain Trachy inc. le 21 octobre 2015 pour les lots 5 556 079 et 5 556 080.

Adoptée

**2018-06-169      16.2. Revente de terrain - droit de premier refus**

ATTENDU QUE Construction Ghislain Trachy inc. a acquis les lots 5 556 083 et 5 556 084 situés dans la phase 3 du développement résidentiel le 29 juin 2016 ;

ATTENDU QUE l'acquéreur désire procéder à la revente desdits lots ;

ATTENDU QUE l'offre d'achat fait mention d'une clause en cas de revente d'un terrain, sans y avoir construit une maison, d'un droit de premier refus aux mêmes prix et conditions ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de ne pas se prévaloir du droit de premier refus stipulé à l'article 10 de l'offre d'achat signé par Construction Ghislain Trachy inc. le 21 octobre 2015 pour les lots 5 556 083 et 5 556 084.

Adoptée

**17. MOTION DE FÉLICITATIONS**

**2018-06-170      17.1. Récipiendaires de la médaille du Lieutenant-gouverneur**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite les récipiendaires de la Médaille d'argent du Lieutenant-gouverneur pour les aînés relativement à leur engagement social et communautaire sur le territoire, dont l'attribution de cette distinction honorifique a eu lieu lors d'une cérémonie le 12 mai 2018 à Lévis, secteur Charny, soit :

- Madame Émilienne Mercier Parent ;
- Madame Suzanne Ferland Paradis ;
- Monsieur Alain Rhéaume ;
- Madame Denise Turgeon Paradis.

Adoptée

**2018-06-171      17.2. Bibliothèque municipale - 30<sup>e</sup> anniversaire**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite tous les bénévoles qui ont collaboré au succès de la fête soulignant le 30<sup>e</sup> anniversaire de la bibliothèque municipale le 20 mai 2018, et ce, tant par l'animation que les infrastructures mises en place pour offrir aux familles et aux convives un moment des plus agréables. BRAVO ET MERCI.

Adoptée

**18. DIVERS**

Aucun sujet.

**2018-06-172**

**20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 55.

Adopté ce 3 juillet 2018.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*